

Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Freelance.com informe ses actionnaires que son Assemblée Générale ordinaire se tiendra le vendredi 19 juin 2020, à 14 h 30,

Exceptionnellement, en tenant compte de la crise sanitaire actuel, cette assemblée se tiendra par visioconférence*.

L'avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 15 mai 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent également dans le même avis.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée peuvent être consultés sur le site Internet de la société <https://investors.freelance.com/> > Informations réglementées > Assemblées générales.

Les documents et renseignements prévus notamment aux articles L.225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les conditions légales et réglementaires.

(*) Un site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce sera aménagé aux fins de participation et de vote par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication : cette modalité ayant été retenue pour la réunion de l'Assemblée Générale.